

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/08/18

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-1455

1. Intitulé du projet

Réhabilitation d'une ancienne zone boisée en épicéa en milieu ouvert sur la commune de St Bonnet le Courreau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FARGIER Julie, Chargée de mission Milieux Naturels-Natura 2000

RCS / SIRET

2 2 4 2 0 0 0 1 4 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement d'une superficie de 3.82 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 3.82 ha d'épicéas.

En 2018, le Département de la Loire a acquis 4 parcelles au lieu dit Bois de l'Oule à Saint Bonnet le Courreau. Avant l'acquisition, une des parcelles (F256) a fait l'objet d'une autorisation de coupe rase par l'ancien propriétaire sur une surface totale de 3.82 ha.

Le Département souhaite redonner une vocation agricole à la surface déboisée en lien notamment avec les enjeux de gestion du site Natura 2000 Hautes Chaumes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a deux principaux objectifs :

- la réouverture d'un milieu agropastoral (cf. soutien à l'agropastoralisme)
- la restauration du paysage ouvert typique des Hautes Chaumes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de réhabilitation de la zone déboisée en prairie se fera en plusieurs étapes :

- passage d'un broyeur forestier pour nettoyer la parcelle déboisée
- ensemencement en prairie (choix des semences à discuter avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central)
- pose de clôture pour la création d'un parc de pâturage
- suivi de la végétalisation et mise en pâture

Les travaux seront réalisés sur quelques semaines préférentiellement au printemps.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La parcelle ainsi restaurée sera pâturée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (à confirmer selon statut de la parcelle dans la réglementation de boisement de la commune / en cours de recherche)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface défrichée restaurée en milieux ouverts	3,82 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit : Bois de l'Oule
Commune de Saint Bonnet le
Courreau
Parcelle F256

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 5° 6 3' 4 4 " 29 Lat. 0 3° 8 4' 3 5" 12

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II Monts du Forez et ZNIEFF de type I Hautes Chaumes du Forez
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Bonnet le Courreau a approuvé la charte du PNR Livradois Forez
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à proximité de la tourbière des jasseries de l'Oule identifiée à l'inventaire départementale des zones humides >1ha Le projet vise à ne pas reboiser à proximité de la zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le site FR8201756 Parties sommitales du Forez et hautes chaumes et à proximité du site FR8201758 Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents (300m) Projet en cohérence avec fiche GESa10 du document d'objectifs Hautes Chaumes liée à la reconversion de zones enrésinées artificiellement en milieux ouverts.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Il correspond à l'action GESa 10 du document d'objectifs du site Natura 2000 Hautes Chaumes qui vise la reconversion de zones enrésinées en milieux agropastoraux. Aujourd'hui les 3.82 ha ont été déboisés. Il n'y a aucun enjeu environnemental sur la zone.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Fiche action GESa10 du document d'objectif du site natura 2000 Hautes Chaumes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



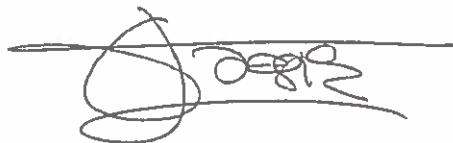
Fait à

Saint-Etienne

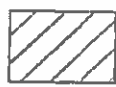
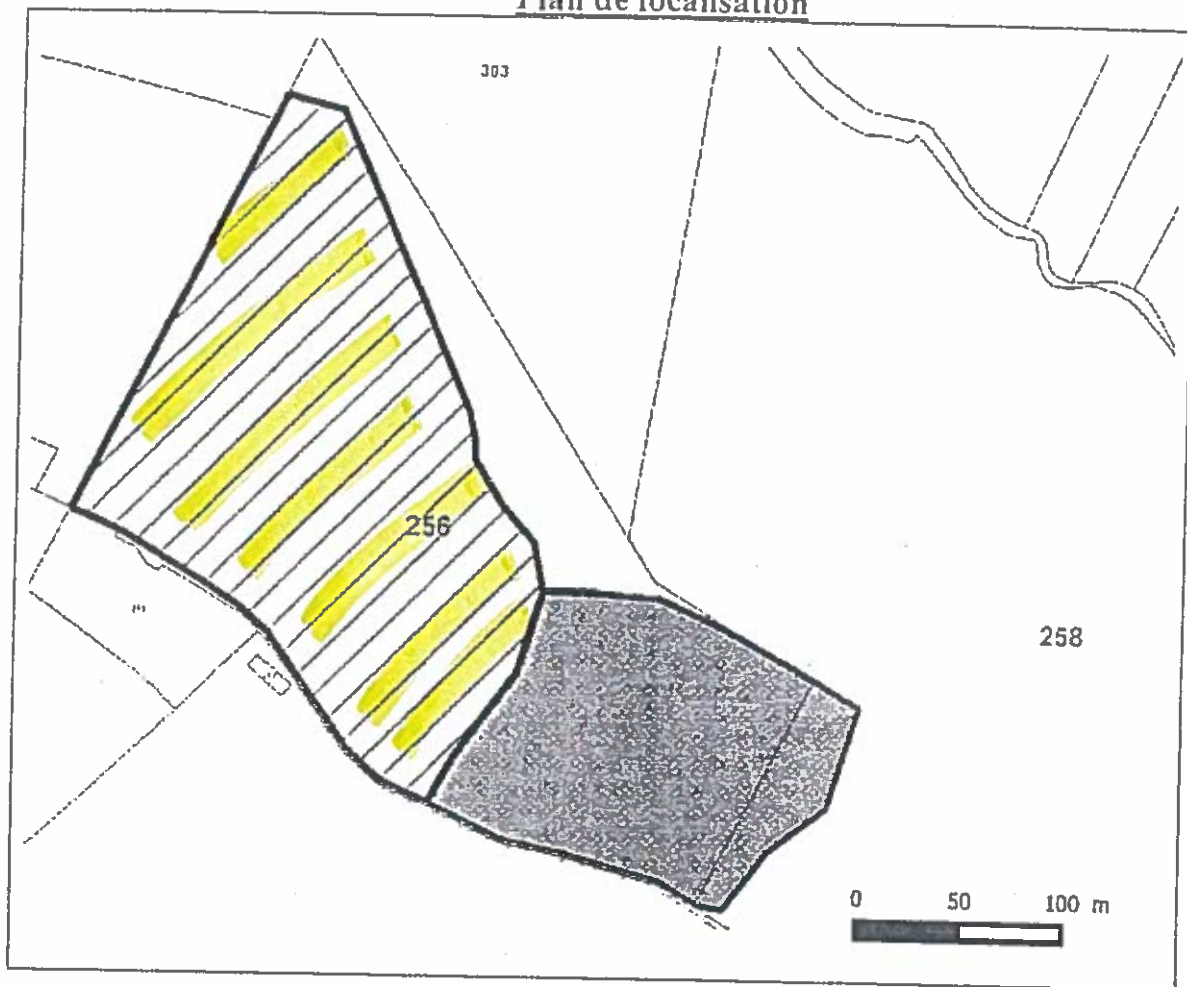
le,

13 août 2018

Signature



Plan de localisation

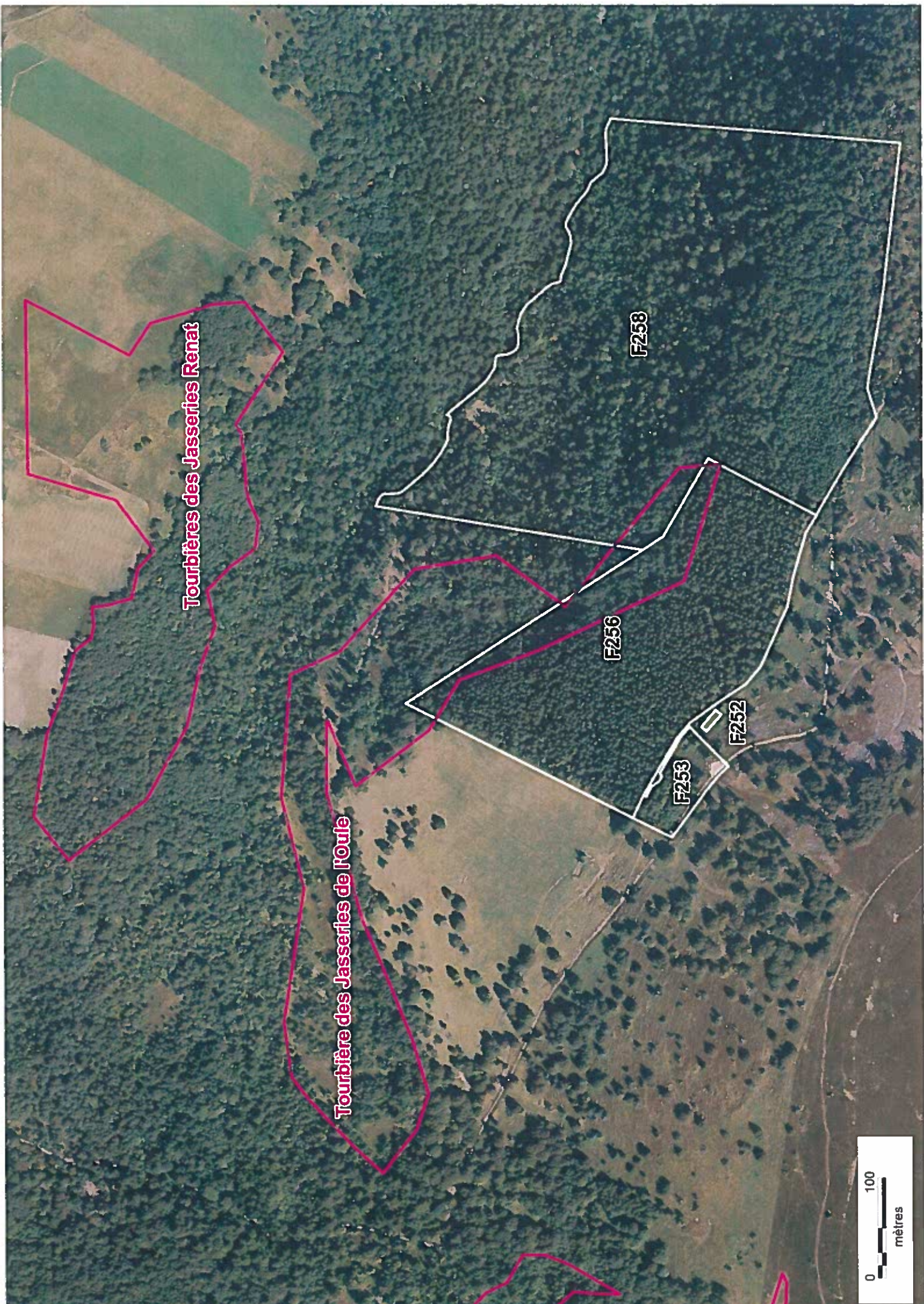


Surface autorisée en coupe rase (partie nord)



Surface refusée en coupe rase (partie sud)

surface restaurée en milieu arboré



Tourbières des Jasseries Renat

Tourbière des Jasseries de l'Oule

F258

F256

F253

F252

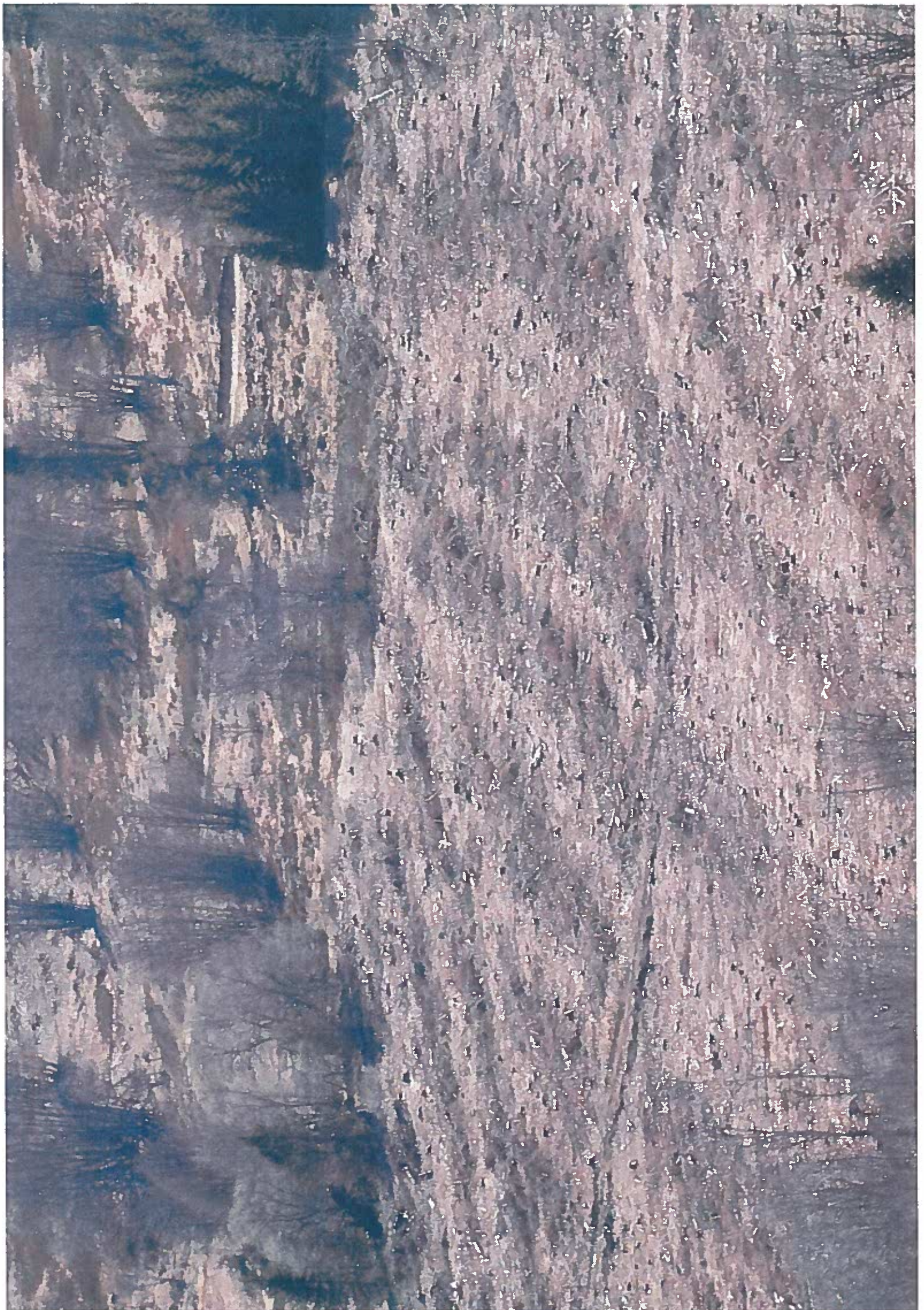


Ruisseau de Pierre Br

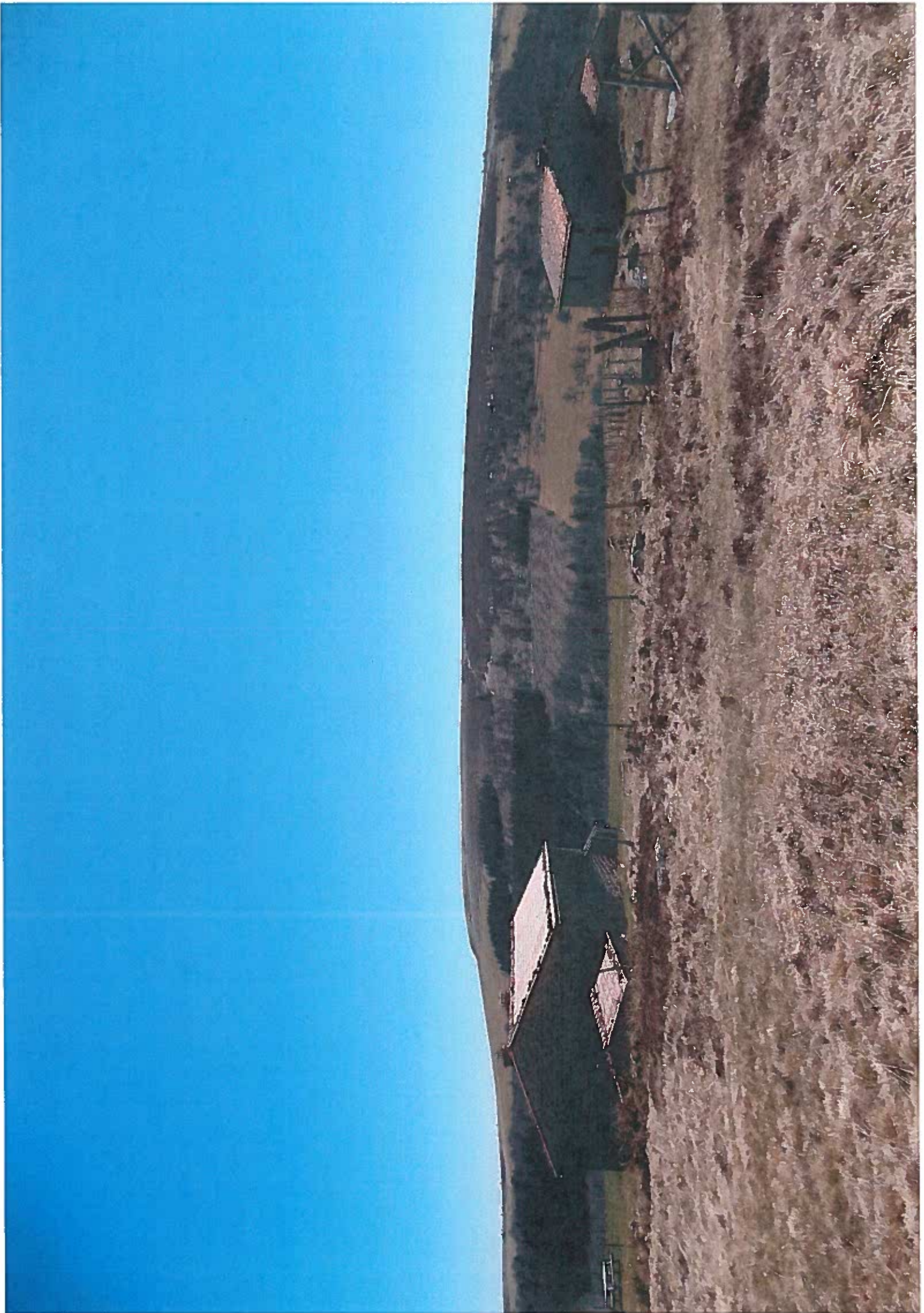


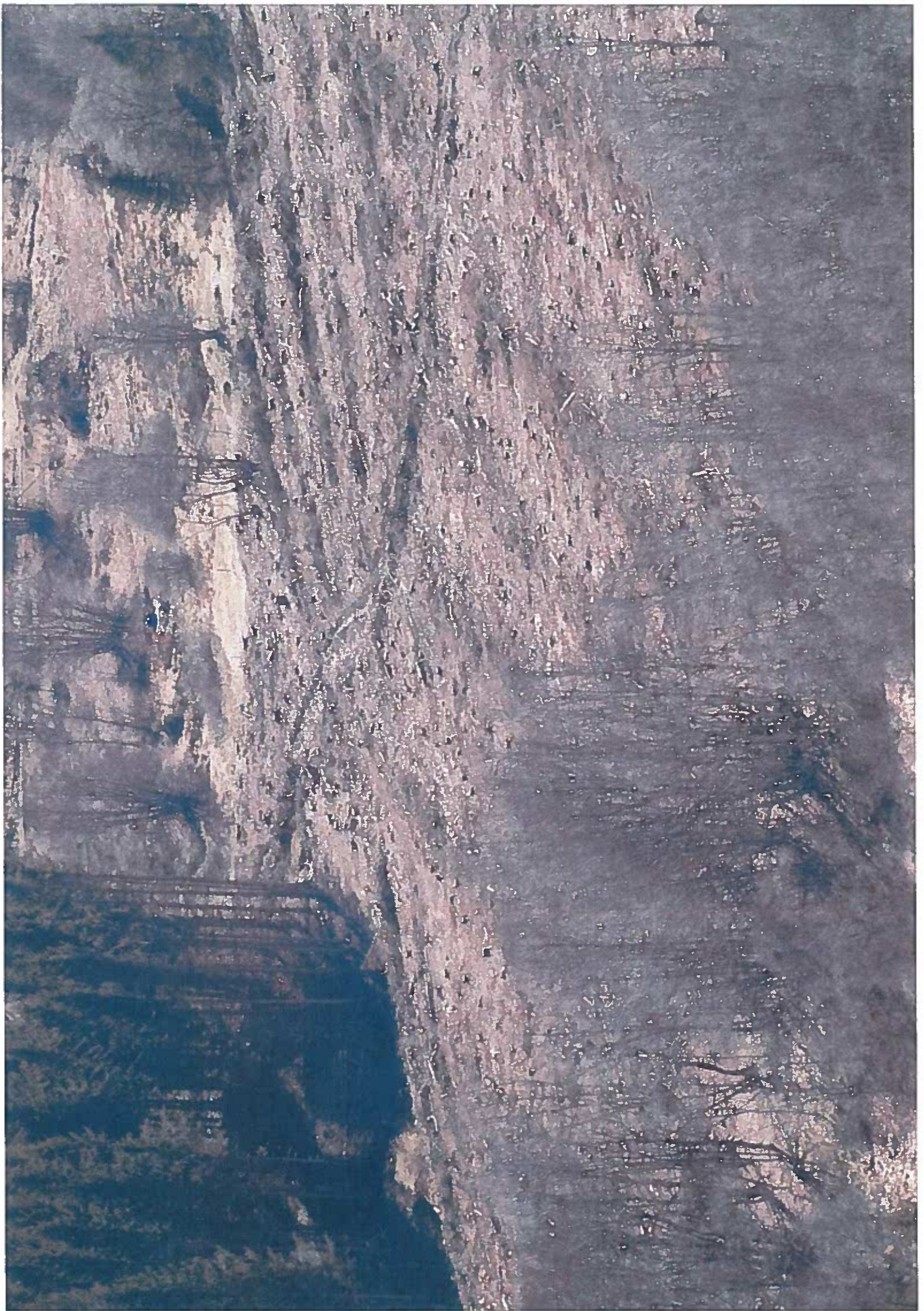






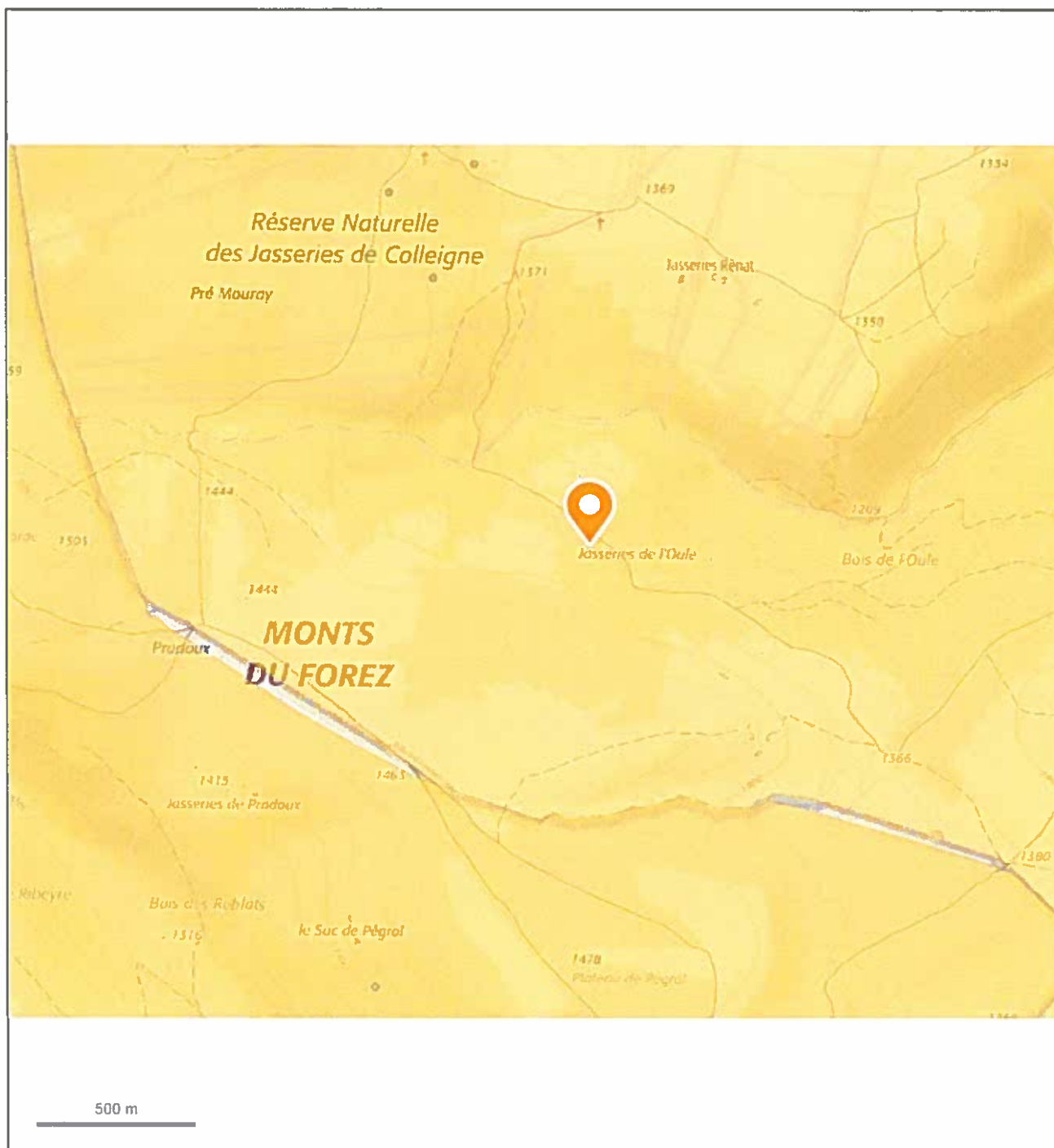








Projet de défrichement



Action GESa 10 <i>Reconversion de zones enrésinées en milieux agropastoraux</i>	
PRIORITE DE MISE EN OEUVRE : **	
Objectifs : Reconvertir des zones enrésinées artificiellement en milieux ouverts de la Directive. Restaurer des zones humides ayant fait l'objet de plantations.	
Habitats visés : 4030, 7110, 7140, 7150	
Espèces visées : Damier de la Succise, Hypne brillant	
Territoire concerné : Cheix de Baie, Chambey Grande et Petite Pierre Bazanne Roche Gourgon La Genevrière Les Granges La Grande Raie Loges de la Lite Vimont Pic pelé	Surface d'application : (Surfaces estimées) 5 ha 3 ha 15 ha 10 ha 8 ha 4 ha 3 ha 5 ha 4 ha TOTAL : 57 hectares
Descriptif action : L'action vise à reproduire des travaux de restauration déjà réalisés sur des plantations d'épicéas sur certains secteurs situés sur les Hautes Chaumes (travaux réalisés notamment à Roche Gourgon sur des tourbières acquises par le Conseil général). Il s'agit de reconquérir les bassins versants qui ont été enrésinés par la coupe, l'extraction et le broyage de l'ensemble des arbres (le plus souvent des épicéas) situés sur l'emprise de la zone humide et de son bassin versant immédiat. L'objectif est qu'il y ait une recolonisation naturelle par la flore des milieux d'origine pour un entretien par la suite par le pâturage extensif dans le cadre de cahiers des charges adaptés. Sur certaines parcelles de tourbières et landes paratourbeuses ayant fait l'objet dans les années 1970 de travaux de drainage avant plantation, il est également nécessaire de prévoir une restauration hydrologique par le bouchage des drains.	
Résultats attendus : - Suppression des îlots de boisements d'épicéas sur les Hautes-Chaumes - Restauration de milieux ouverts humides	
Indicateur d'évaluation : - nombre d'hectares réhabilités	
Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Conseil général de la Loire, CREN	
Coût global : 313 500 €	
Types de financements mobilisables : FEADER (axe 3, mesure 323 B), État (Contrats Natura 2000), CG Loire (ENS), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (CRE Zones Humides)	
Cahier des charges de l'action : - Réalisation préalable d'un diagnostic sylvo-environnemental des parcelles à restaurer (avec cartographie des parcelles) - Les travaux doivent être réalisés par des entreprises spécialisées encadrées	

Évaluation des coûts

OPERATEURS/ BÉNÉFICIAIRES	CALCUL DES COUTS	FINANCEMENTS
SERVICES DE L'ÉTAT DIREN Rhône-Alpes DDAF Loire ONC FS / ONEMA / ONF	* Travaux de restauration : Abattage 1 000 €/ha environ Débardage 2 000 €/ha env	FEADER (axe 3, mesure 323 B), État (Contrats Natura 2000),
COLLECTIVITES : Communes Communauté de communes Agglomération Loire-Forez Pays du Forez Conseil général Loire Conseil régional RA	* Broyage 2 500 €/ha environ total 5 500 €/ha soit 313 500 € pour 57 hectares visés <i>(indemnisation de la perte de valeur d'avenir des peuplements à prévoir avant la mise en place de travaux de restauration)</i>	CG Loire (ENS), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (CRE Zones Humides)
PARTICULIERS / USAGERS : Propriétaires Sylviculteurs Agriculteurs Chasseurs / Pêcheurs Acteurs touristiques Grand public	*	
AUTRES : Chambre d'Agriculture CREN Rhône-Alpes CRPF PNRLF FRAPNA / LPO / Biosphère Comité de pilotage Groupes de travail	*	
Total estimation	313 500 €	

Milieux forestiers

Les fiches suivantes concernent la gestion des milieux forestiers (GESf).

Ces 5 fiches actions se composent :

- des mesures de gestion forestières contractuelles (Contrats Natura 2000) pouvant faire l'objet d'un contrat rémunéré entre l'Etat et un propriétaire forestier (GESf 1 à GESf 3),
- d'une mesure d'accompagnement technique des propriétaires sylviculteurs pour la mise en place des bonnes pratiques sylvicoles, des contrats Natura 2000 et la réalisation de diagnostics sylvo-environnementaux sur les milieux forestiers les plus sensibles - (GESf 4),
- d'une mesure forestière expérimentale de conversion d'une plantation d'épicéas en futaie irrégulière (GESf 5).

Les mesures de gestion forestière pouvant faire l'objet d'un Contrat Natura 2000 sont listées dans l'arrêté préfectoral régional Rhône-Alpes du 21 décembre 2007 n°07-526. La durée de l'engagement dans les contrats est de 5 ans (sauf pour la mesure K « *Bois sénescents* », 30 ans). Au total, 13 mesures figurent dans l'arrêté régional (mesures A à M) mais certains habitats et espèces ne sont pas considérés comme prioritaires pour la mise en place de Contrat Natura 2000. Le Muséum National d'Histoire Naturelle a listé 5 habitats et 5 espèces non prioritaires dont 1 habitat présent sur le site des Hautes Chaumes du Forez : « *Sapinière hyperacidiphile à lycopodes* - code 9410 ».

Compte-tenu des habitats éligibles présents sur le site Natura 2000 des Hautes Chaumes et des propositions de gestion issues du groupe de travail « forêts », 3 mesures forestières principales peuvent faire l'objet de Contrats Natura 2000 rémunérés :

(voir cahier des charges complets de l'arrêté préfectoral régional Rhône-Alpes du 21 décembre 2007 n° 07-526 en annexes sur Cd Rom)

- Mesure D : « Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable » (Action GESf 1)
- Mesure H : « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt » (Action GESf 2)
- Mesure K : « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » (Action GESf3)

Les autres mesures forestières, non rémunérées, sont inscrites dans la Charte Natura 2000 du site. L'adhésion volontaire à la charte donne cependant droit à certains avantages fiscaux, notamment sur la Taxe Foncière Non Bâti, et liés aux aides publiques (voir 1^{ère} partie du DOCOB).

